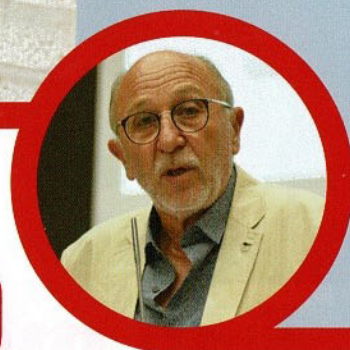


France Forêt PACA promeut le pin d'Alep



Émanation de l'association France Forêt qui regroupe au niveau national Fransylva, le CNPF, l'ONF, les coopératives forestières et les communes forestières, France Forêt PACA peut s'enorgueillir de résultats concrets en région Sud.

La délégation régionale a su fédérer les énergies privées et publiques autour d'une ressource locale, le pin d'Alep, pour obtenir en 2018 le classement de cette essence comme bois de construction. Un colloque, organisé le 12 juillet 2019 à l'hôtel de région de Marseille, a montré les espoirs que suscite ce pin très présent sur le pourtour méditerranéen, mais également le chemin qu'il reste à parcourir pour lui ouvrir des usages nobles dans la construction, la menuiserie ou l'ébénisterie. « France Forêt PACA travaille sur un site Internet dédié qui sera à disposition de tous les professionnels, et l'association Forêt Méditerranéenne va publier dans un numéro spécial de sa revue les actes du 12 juillet », informe Gérard Gautier, président de Fransylva Bouches-du-Rhône et de France Forêt PACA. Ce colloque a montré que le pin d'Alep est encore relativement méconnu des propriétaires et utilisateurs de bois. « Il faut faire savoir que ce résineux peut être utilisé autrement qu'en bois de trituration à condition de mener une sylviculture plus pointue. Et le premier travail du propriétaire consiste à réaliser dans ses bois un inventaire précis avec un gestionnaire forestier. Nous devons accompagner ces propriétaires qui seront amenés, demain, à sélectionner des bois d'avenir. » France Forêt PACA a sollicité des financements de France Bois Forêt pour organiser deux séries de formations : cinq réunions forestières pour apprendre aux propriétaires à sélectionner le bois sur pied de qualité, et cinq autres à l'intention des professionnels du bois pour présenter les caractéristiques du matériau et ses qualités. Objectif : créer un marché pour cette essence d'avenir.

Gérard Gautier souhaite tirer profit de la bonne entente qui règne au niveau régional entre les partenaires de France Forêt PACA. « J'aimerais en faire une plateforme de réflexion sur toutes les grandes questions que l'on se pose à propos de la forêt dans notre région. Celle-ci ne connaît pas les frontières entre forêts publique et privée qui connaissent les mêmes problèmes. » Ces thèmes : l'environnement, la biodiversité, l'équilibre forêt-gibier sur lequel une cellule de réflexion a commencé à travailler.

UNE CHARTE DE CONFIANCE

Pour encourager les relations contractuelles entre propriétaires et acheteurs de bois, l'interprofession Fibois Sud a mis en place une charte de confiance de la récolte de bois en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Élaborée par les acteurs de la filière, la charte satisfait les représentants des propriétaires forestiers. « C'était l'un de nos objectifs stratégiques, souligne Frédéric-Georges Roux, président de Fransylva Sud-PACA. Cette charte vise à mieux protéger les propriétaires privés, notamment ceux qui ne sont pas adhérents d'une coopérative, ou qui n'ont pas recours aux services d'experts forestiers ou de gestionnaires professionnels, lorsqu'ils sont sollicités par des "acheteurs de coupes" professionnels. Je me félicite de la qualité de travail avec nos partenaires, qui nous a conduits à un tel consensus. » La charte de confiance est d'adhésion gratuite et volontaire, et elle est complémentaire des dispositions légales que tout professionnel et propriétaire doivent connaître. En adhérant à la charte, les propriétaires, gestionnaires ou exploitants forestiers s'engagent à contractualiser leur relation commerciale lors de travaux forestiers et vente de coupes de bois, à adhérer à court terme à un organisme de certification de gestion durable des forêts et à mettre en place de bonnes pratiques permettant un bon déroulement du chantier. Une commission de médiation, mise en place par Fibois Sud, permet de régler, à l'amiable et par l'intermédiaire des syndicats professionnels de proximité, d'éventuels conflits. À terme, la charte devrait améliorer le niveau de confiance entre les propriétaires et les récoltants et accroître la mise en marché de bois local. Fransylva PACA a rédigé un document destiné aux propriétaires « Comprendre et utiliser la charte », téléchargeable sur : <http://fransylva-paca.fr/wp/la-charte-de-confiance-de-la-recolte-de-bois-en-provence-alpes-cote-dazur/>

30. Le pin d'Alep, apte pour la construction. @ Pascal Charoy.

31. Gérard Gautier. @ Pascal Charoy.